

*Article 43 du Règlement*

[Traduction]

**L'EMPLOI**

## LES OCCASIONS D'EMPLOI POUR LES ÉTUDIANTS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire très urgente. Étant donné que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) a reçu de nombreux télégrammes et de nombreuses instances de diverses associations d'étudiants exprimant leur inquiétude au sujet des effets désastreux qu'aura le bill C-14 sur les chances des diplômés de trouver des emplois permanents et sur les chances des étudiants de trouver du travail durant les vacances d'été en cette époque de chômage sans précédent chez les jeunes, je propose, avec l'appui du député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre demande au ministre de l'Emploi et de l'Immigration de présenter, conformément aux requêtes des étudiants, des amendements au bill C-14 visant à annuler les modifications néfastes qui ont été apportées aux conditions d'admissibilité et au taux des prestations.

**M. l'Orateur:** En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être présentée maintenant qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

● (1412)

[Français]

**LES FINANCES**

## ON RÉCLAME D'INCLURE DANS LE BUDGET LE PRINCIPE DU REVENU ANNUEL GARANTI UNIVERSEL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Richard Janelle (Lotbinière):** Monsieur l'Orateur, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et d'importance nationale.

Étant donné la situation extrêmement grave relative au chômage au Canada; étant donné le haut taux de sans-emploi et étant donné la détérioration du pouvoir d'achat des Canadiens, je propose, appuyé par le député de Richmond (M. Beaudoin):

Que la Chambre enjoigne au ministre des Finances, qui va présenter un nouveau budget le 16 novembre, d'inclure dans le budget le principe du revenu annuel garanti versé d'une façon universelle à tous les Canadiens.

**M. l'Orateur:** La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[M. l'Orateur.]

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

[Traduction]

**LES AFFAIRES URBAINES**

## LE RENVOI AU COMITÉ DU RAPPORT ANNUEL DE LA SCHL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour une affaire urgente et pressante concernant le ministre d'État chargé des Affaires urbaines et la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Étant donné que les récentes enquêtes menées par la GRC dans plusieurs centres au Canada révèle qu'on a utilisé des techniques comptables inadéquates et pris des décisions douteuses et comme le département d'État chargé des Affaires urbaines n'offre pas la direction, les politiques et les programmes de coordination nécessaires pour bien gérer un budget de 1.3 milliard de dollars, je propose, appuyé par le député de Selkirk (M. Whiteway):

Que la Chambre ordonne au ministre d'État chargé des Affaires urbaines de saisir le comité permanent de la santé, du bien-être et des affaires sociales du dernier rapport annuel de la Société centrale d'hypothèques et de logement pour qu'il puisse l'étudier et faire des recommandations afin de tâcher de restaurer la confiance des contribuables dans la SCHL et dans le ministère d'État chargé des Affaires urbaines.

**M. l'Orateur:** Une motion de ce genre ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**LES TRAVAUX PUBLICS**

## LA SALLE DES CONFÉRENCES POUR LE PREMIER MINISTRE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter une motion aux termes de l'article 43 du Règlement. Elle ressemble à une des motions précédentes mais, à mon avis, en diffère par certains côtés.

Comme le ministère des Travaux publics a dépensé des deniers publics à l'Édifice de la presse nationale pour rénover la salle des conférences de presse dont le premier ministre ne veut pas se servir parce qu'il doit s'y asseoir pour répondre aux questions, je demande à proposer appuyé par le député de Brant (M. Blackburn):

Que la Chambre exhorte le premier ministre à se servir de la salle des conférences de presse, qui a été remise à neuf aux frais des contribuables, et de ne pas se préoccuper de l'idée que le public se fait de lui, car la plupart des Canadiens sont déjà convaincus que, de toute façon, il a le derrière bien collé à son fauteuil.

**Des voix:** Oh, oh!